



Les Essentielles d'Arpèges

Arpèges

toute une gamme
de solutions
pour votre épargne

Arpèges est un contrat d'assurance vie multisupports qui vous permet de vous construire une épargne qui vous ressemble en bénéficiant de garanties adaptées.

Qu'il s'agisse de vous constituer ou de valoriser un capital, de financer les études de vos enfants, d'envisager une retraite sereine ou de songer à la transmission de votre patrimoine, **Arpèges** vous offre l'opportunité de mener à bien vos projets.

Une gestion exemplaire

Avec **Arpèges**, vous bénéficiez de toute l'expertise d'AXA dans le domaine de la gestion d'actifs.

Pour chaque situation personnelle, un mode de gestion clé en main est proposé.

A chaque étape de votre vie et selon vos priorités, vous pouvez modifier les orientations et le mode de gestion que vous aurez choisis.

Arpèges vous permet également d'accéder à des supports d'investissement innovants, performants et récompensés par la presse spécialisée.



Des garanties et des services.

Avec **Arpèges**, vous profitez de l'innovation d'AXA en matière de protection financière. Ce contrat multisupports vous permet d'aller plus loin dans la diversification de votre épargne grâce à une gamme de garanties et de services optionnels et innovants.

Bien entendu, **Arpèges** vous permet d'épargner en bénéficiant du cadre fiscal favorable de l'assurance vie.

Vous souhaitez vous constituer un capital

La réponse AXA :

Pour vous constituer un capital, vous devez épargner régulièrement. Il est également recommandé de répartir votre épargne de façon équilibrée entre les supports qui apportent la sécurité et ceux qui apportent le potentiel de performance.

La Convention Equilibre répond à ce besoin.

■ La Solution Essentielle : la Convention Équilibre

La Convention Equilibre



- Arpèges Euro : 40 %
- AXA Oblig Inflation : 10 %
- AXA Multistars : 50 %

AVANTAGE 1 Le Réajustement Annuel Gratuit

Votre épargne est automatiquement réorientée chaque année afin de maintenir dans le temps une répartition de l'épargne conforme à cette convention.

Ce réajustement est réalisé gratuitement.

AVANTAGE 2 La Garantie Décès Accidentel

En adhérant avant 60 ans à Arpèges avec une Convention Equilibre, vous bénéficiez gratuitement de la Garantie Décès Accidentel.

Grâce à cette garantie, en cas de décès accidentel, la somme versée au(x) bénéficiaire(s) sera au minimum égale au versement initial revalorisé à 6% par an pendant une durée maximale de 10 ans.

Au-delà de 10 ans, la somme garantie est figée, sous réserve d'absence de rachat partiel. Les modalités et exclusions de la garantie sont détaillées dans la Notice d'Arpèges.

Les options + d'Arpèges : La Garantie Revalorisée

Cette garantie optionnelle vous permet de transmettre en cas de décès avant 80 ans un capital au minimum égal au cumul de vos versements nets revalorisés au taux du Livret A de la Caisse d'Épargne.

En optant pour cette garantie, vous pouvez diversifier votre épargne tout en garantissant pour vos proches la transmission d'un capital revalorisé.

Vous désirez préparer un projet à long terme

La réponse AXA :

Préparer un projet sur le long terme vous permet d'investir une part significative de votre épargne sur des actifs dynamiques. En effet, ce sont les supports en actions qui offrent les meilleures perspectives de performances sur la durée. Un horizon de placement à long terme vous permet d'atténuer les risques inhérents à un placement dynamique.

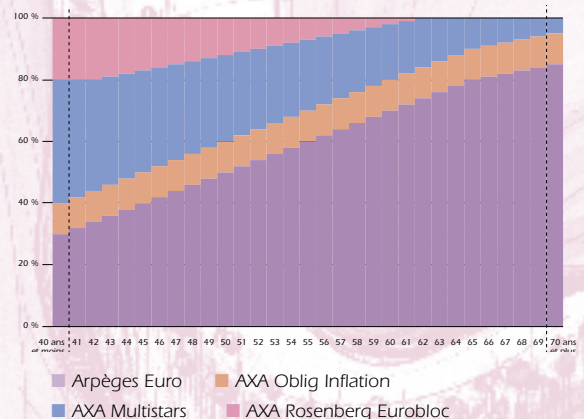
■ La Solution Essentielle : la Gestion Evolutive

La Gestion Evolutive a été spécialement conçue pour faire évoluer automatiquement la répartition de votre épargne en fonction de votre âge.

Au fil du temps, l'épargne investie sur les supports dynamiques à fort potentiel de performance est progressivement sécurisée.

AVANTAGE : La sécurisation progressive de votre épargne au fil des ans permet de préserver en partie les plus-values obtenues les premières années et de réduire l'exposition aux marchés financiers et les risques de fluctuation de votre épargne.

Répartition de la Gestion Evolutive



Les options + d'Arpèges : La Garantie Cliquet

Cette garantie optionnelle vous permet de transmettre en cas de décès avant 80 ans un capital au minimum égal à la plus haute valeur de votre épargne enregistrée à la fin de chaque mois depuis la souscription de la garantie. Avec cette garantie vous pouvez sécuriser en cas de décès des plus-values importantes.

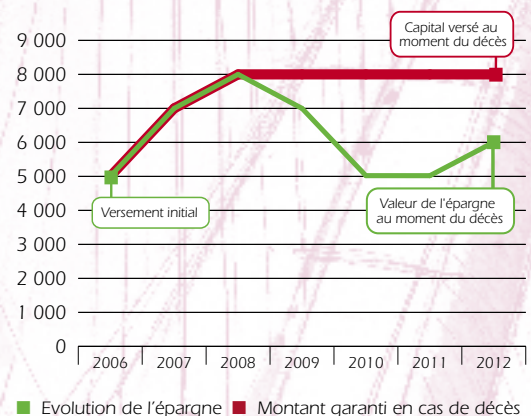
■ Exemple :

Dominique, 62 ans, adhère en 2006, opte pour la Garantie Cliquet, verse 5 000 euros (nets de frais) et n'effectue pas de rachat.

La valeur de son épargne évolue selon le graphe ci-contre (hypothèse d'évolution).

Son décès en avril 2012 entraîne le versement d'un capital décès.

L'épargne à cette date est de 6 000 euros. La valeur cliquetée la plus élevée de son épargne étant de 8 000 euros (atteints en 2008) le capital à verser au bénéficiaire sera de 8 000 euros.



Exemple sans valeur contractuelle.

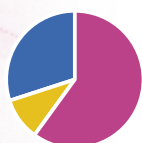
Vous voulez valoriser un capital

La réponse AXA :

Pour valoriser un capital, Arpèges met plusieurs solutions à votre disposition. En fonction de votre horizon de placement et de votre profil d'investisseur, votre Agent Général AXA vous aidera à choisir la solution qui vous convient.

■ La solution Essentielle : la Convention Modérée ou la Convention Equilibre

La Convention Modérée



- Arpèges Euro : 60 %
- AXA Oblig Inflation : 10 %
- AXA Multistars : 30 %

La Convention Equilibre



- Arpèges Euro : 40 %
- AXA Oblig Inflation : 10 %
- AXA Multistars : 50 %

AVANTAGE 1 Le Réajustement Annuel Gratuit

Votre épargne est automatiquement réorientée chaque année afin de maintenir dans le temps une répartition conforme à la convention choisie. Ce réajustement est réalisé gratuitement.

AVANTAGE 2 La Garantie Décès Accidentel (Convention Equilibre)

En adhérant avant 60 ans à Arpèges avec une Convention Equilibre, vous bénéficiez gratuitement de la Garantie Décès Accidentel.

Grâce à cette garantie, en cas de décès accidentel, la somme versée au(x) bénéficiaire(s) sera au minimum égale au versement initial revalorisé à 6 % par an pendant une durée maximale de 10 ans.

Au-delà de 10 ans, la somme garantie est figée, sous réserve d'absence de rachat partiel. Les modalités et exclusions de la garantie sont détaillées dans la Notice d'Arpèges.

Les options + d'Arpèges :

La Garantie Majorée

En optant pour cette garantie optionnelle, vous déterminez librement le capital minimum à transmettre en cas de décès avant 80 ans : 110 %, 120 %, 130 %, 140 %, ou 150 % du cumul de vos versements nets.

Grâce à cette garantie, vous pouvez diversifier votre épargne sereinement dans la durée.

La Garantie Majorée Dépendance

Afin de faire face aux conséquences financières d'une perte totale d'autonomie, vous pouvez opter pour la garantie majorée de 160 % qui vous couvre en cas de décès et en cas de dépendance totale survenant avant 80 ans.

Vous souhaitez disposer d'un complément de ressources

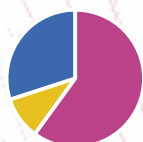
La réponse AXA :

Avec Arpèges, votre épargne vous permet de disposer dans le cadre fiscal favorable de l'assurance vie d'un complément de ressources qui pourra s'ajouter à votre salaire ou votre retraite⁽¹⁾.

Pour répondre à ce besoin, la Convention Modérée vous est proposée. Majoritairement investie sur le support en euros, votre épargne bénéficie d'une certaine stabilité, sans pour autant vous faire renoncer à la recherche de performance sur le long terme.

■ La Solution Essentielle : la Convention Modérée

La Convention Modérée



- Arpèges Euro : 60 %
- AXA Oblig Inflation : 10 %
- AXA Multistars : 30 %

AVANTAGE **Le Réajustement Annuel Gratuit**

Votre épargne est automatiquement réorientée chaque année afin de maintenir dans le temps une répartition de l'épargne conforme à cette convention. Ce réajustement est réalisé gratuitement.

(1) Sauf en présence d'un bénéficiaire acceptant.

Vous préparez la transmission de votre capital

La solution AXA :

Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie vous permet, dans certaines limites, de transmettre hors succession l'épargne constituée à la ou les personnes de votre choix.

Bien entendu, l'épargne reste disponible en cas de besoin⁽¹⁾.

Vous pouvez également transmettre une partie de votre patrimoine de votre vivant par le biais de donations en profitant des atouts d'Arpèges et du cadre fiscal favorable de l'assurance vie. Parlez-en avec votre Agent Général AXA pour en savoir plus.

La solution Essentielle : la Convention Modérée



AVANTAGE Le Réajustement Annuel Gratuit

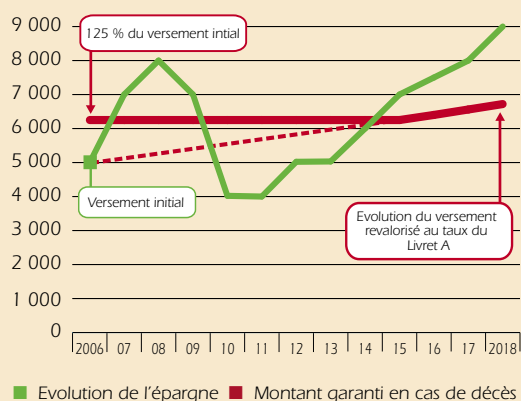
Votre épargne est automatiquement réorientée chaque année afin de maintenir dans le temps une répartition de l'épargne conforme à cette convention. Ce réajustement est réalisé gratuitement.

Les options + d'Arpèges : La Garantie Transmission

Cette garantie optionnelle vous permet de transmettre un capital au moins égal au montant le plus élevé entre :

- le cumul de vos versements nets revalorisés au taux du Livret A de la Caisse d'Épargne,
- et 125 % de vos versements nets.

Grâce à cette garantie, vous pouvez diversifier votre épargne pour rechercher la performance sur le long terme tout en garantissant pour vos proches la transmission d'une plus value en cas de décès avant 80 ans, et les aider à faire face aux droits de succession.



Exemple sans valeur contractuelle.

(1) Sauf en présence d'un bénéficiaire acceptant.

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent : vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la « Protection Financière ».

**ASSURANCE DES BIENS
SANTÉ & PREVOYANCE
EPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS
BANQUE & CREDIT
ASSURANCE LOISIRS & SERVICES
PROTECTION JURIDIQUE**

ANPERE et vous.

En adhérant à Arpèges, vous rejoignez les 550 000 adhérents de l'Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite (ANPERE). Signataire du contrat, ANPERE vous apporte bien plus qu'un gage de qualité et de sérieux. Elle vous fait également bénéficier d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière sur les sujets ayant trait à l'épargne, à la retraite et à la prévoyance et de services pratiques dans votre vie quotidienne.

www.axa.fr



AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Paris. **AXA Assurances Vie Mutuelle** : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - SIREN 353 457 245. **Sièges sociaux** : 26, rue Drouot - 75009 Paris. **Entreprises régies par le code des assurances.**
ANPERE - Association Loi 1901 - **Siège** : 88 rue Saint Lazare - 75009 Paris.

Vivre Confiant